



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, le dix-huit octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Virginie, BOUCHÉ Christian, CAUGNON Patrick, CLEMENT Céline, COUDERC Chantal, DERDERIAN Philippe, GARCIA Nathalie, GENILLON André, HESNARD-DOURIS Nathalie, MALATRAY Arnaud, Mme MILLON Charlène, MOIROUD Maryline, NARDY Cédric, ROGEMOND Maurice,

Pouvoirs : Mme PIAGUET Marine à M. ROGEMOND Maurice, M MILLY Roger donne pouvoir à Mme ALLAROUSSE Virginie, Mme SADIN Christine donne pouvoir à M. MICHALLET Damien, M VERNAISON Clément à Mme CLEMENT Céline.

Monsieur ROGEMOND Maurice est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

CONVENTION DE FOURRIERE 2022-2023

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune n'a pas de fourrière,

Considérant que la convention signée en 2019 avec la SPA de LYON et du SUD-EST avait une durée de deux ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023

Considérant, qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention dite complète de fourrière : Capture, accueil des chiens et chats ou en divagation sur le territoire de la commune ainsi que leur transport en fourrière,
- Adopte la convention moyennant une redevance pour capture et fourrière de **0,80 €** pour une durée de deux ans et par habitant, et le forfait annuel 50€ pour la consultation des mouvements d'animaux en fourrière.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VIDEOPROTECTION – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE SAINT QUENTIN FALLAVIER.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 25 septembre 2015, par laquelle il a été approuvé un dispositif de vidéoprotection sur le parc de Chesnes, zone d'activité économique d'intérêt communautaire située sur les communes de Saint Quentin Fallavier et de Satolas et Bonce, suite aux nombreux vols intervenus dans les entrepôts.

Le visionnage des images enregistrées se réalisera au sein de la mairie de Saint Quentin Fallavier, dans les locaux de la Police Municipale.

Les personnels habilités à visionner les images enregistrées seront les agents de la police municipale sur réquisition de la gendarmerie et du Procureur de la République.

Les agents de la Police Municipale de Saint Quentin Fallavier visionneront les images enregistrées sur l'ensemble de la zone industrielle y compris la partie située sur le territoire de Satolas et Bonce.

Une convention a été signée entre St Quentin Fallavier et la commune en 2017 qu'il faut renouveler pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'agents de la police municipale de la commune de Saint Quentin Fallavier pour une durée de trois heures hebdomadaires et pour quatre ans dans le cadre du visionnage des images dépendant de la mairie de Satolas et Bonce.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale et toutes les pièces de nature administrative, technique ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en conséquence la convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à adresser les demandes d'autorisation d'un système de vidéoprotection.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – LOCAL ASSOCIATIF DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu un nouvel équipement pour le local associatif de la médiathèque sis Montée des Lurons.

La relocalisation de la Médiathèque a été décidée dans le cadre de l'opération de restructuration du centre Village.

À l'occasion de cette relocalisation, l'aménagement intérieur de la bibliothèque sera repensé. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en améliorant en profondeur l'accessibilité et la visibilité de l'établissement ainsi que l'organisation des collections, des espaces et de l'accueil du public.

L'objectif est ainsi de réaffirmer l'attrait de la bibliothèque, comme pôle de ressource documentaire mais aussi comme lieu de vie pour les habitants.

Le coût global de cette opération est estimé à 622 000€ HT.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention pour la construction de cet équipement.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une demande de subvention auprès du Département de l'Isère,
- Autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AURA – LOCAL ASSOCIATIF DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu un nouvel équipement pour le local associatif de la médiathèque sis Montée des Lurons.

La relocalisation de la Médiathèque a été décidée dans le cadre de l'opération de restructuration du centre Village.

À l'occasion de cette relocalisation, l'aménagement intérieur de la bibliothèque sera repensé. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en améliorant en profondeur l'accessibilité et la visibilité de l'établissement ainsi que l'organisation des collections, des espaces et de l'accueil du public.

L'objectif est ainsi de réaffirmer l'attrait de la bibliothèque, comme pôle de ressource documentaire mais aussi comme lieu de vie pour les habitants.

Le coût global de cette opération est estimé à 622 000€ HT.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention pour la construction de cet équipement.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- Autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC – LOCAL ASSOCIATIF DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu un nouvel équipement pour le local associatif de la médiathèque sis Montée des Lurons.

La relocalisation de la Médiathèque a été décidée dans le cadre de l'opération de la restructuration du centre Village.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en améliorant en profondeur l'accessibilité et la visibilité de l'établissement ainsi que l'organisation des collections, des espaces et de l'accueil du public.

L'objectif est ainsi de réaffirmer l'attrait de la bibliothèque, comme pôle de ressource documentaire mais aussi comme lieu de vie pour les habitants.

Le coût global de cette opération est estimé à 622 000€ HT.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention pour la construction et l'aménagement de cet équipement.

Il explique que dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que la construction, l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

À ce titre, la commune de SATOLAS ET BONCE peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC afin de solliciter une aide de l'État pour le financement de la construction et l'aménagement intérieur de la médiathèque.

La nature et les montants de la demande de subvention correspondant à cette opération est présenté en annexe.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de solliciter une aide de l'État pour le financement de la construction et pour l'aménagement intérieur de la médiathèque,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Le Conseil Municipal,

Vu la Directive 2019/944 du 05 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 septembre 2014 par TE38,

CONSIDERANT que TE38 propose à la commune de SATOLAS ET BONCE d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de SATOLAS ET BONCE au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SATOLAS ET BONCE et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.
- D'autoriser Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et Monsieur Maxime AVEDIKIAN, Assistant à Maître d'ouvrage, président de la société Mc MA Solutions, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE - NOUVEL EQUIPEMENT COMMUNAL

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, fait part au Conseil Municipal de la consultation de trois bureaux de contrôle pour les travaux du nouvel équipement communal.

Trois bureaux de contrôle technique ont été consultés.

Après étude des candidatures et analyses des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le bureau APAVE - 29 rue Condorcet 38090 VAULX MILIEU pour un montant de 8 050,00 € HT, soit 9 660, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

CHOIX DU SPS - NOUVEL EQUIPEMENT COMMUNAL

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle que, pour les travaux de construction d'un nouvel équipement communal, il est obligatoire d'avoir un coordinateur sécurité.

Une consultation a été lancée auprès de trois bureaux.

Après étude des candidatures et analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le bureau ICDF 40, Chemin de Sautaret 38790 SAINT GEORGES D'ESPERANCHE, pour un montant de 4 585, 00 € HT, soit 5 502, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ACQUISITION PANNEAU LUMINEUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le panneau lumineux se trouvant devant la Mairie est hors service depuis deux ans et qu'il faut le remplacer.

Quatre sociétés ont été contactées :

- LUMIPLAN pour 18 580 € HT
- CHARVET POUR 24 590 € HT (écran seul)
- CENTAURE pour 23 900 € HT
- SERFIM POUR 16 576 € + 448 (option) 17 024 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir le l'entreprise SERFIM pour une montant de 17 024 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL COMMUNAL ET AUTRES – ATTRIBUTION DE CHEQUES-CADEAUX POUR NOËL AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la commission du personnel portant sur l'attribution de chèques-cadeaux au personnel communal, titulaires, contractuels au titre de l'évènement « Noël des agents » et aux enfants du personnel de moins de 16 ans.

Vu le rapport de Madame l'Adjointe Déléguée au Personnel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'attribuer à l'ensemble des agents travaillant pour la commune un chèque-cadeau pour une valeur de 80 € par agent au titre de l'évènement « Noël des Agents » et 30 € par enfant de moins de 16 ans pour l'année 2021,
- **DIT** que le personnel qui bénéficiera de ces chèques-cadeaux sont les agents titulaires, stagiaires, contractuels et autres
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Les chèques seront remis au personnel lors d'une « Soirée de Noël » proposée pour la première fois par la Commune prévue le 14/12 à 18h30.

POINT RESSOURCES HUMAINES OCTOBRE 2021

SERVICE POLE SCOLAIRE

2 agents absents au pôle scolaire : 1 agent remplacé en interne par des heures complémentaires + 1 agent remplacé par une intérimaire.

Cette personne verra son contrat intérim renouvelé sur novembre et décembre afin de palier à la surcharge de travail due à l'effectif croissant des enfants mangeant en cantine.

SERVICE ADMINISTRATIF

1 secrétaire en formation recensement sur une journée

1 secrétaire partira 3 jours en formation intégration agent 25.26 et 28 octobre

1 secrétaire absente 3 jours pour évènement familial

SERVICE TECHNIQUE

1 agent en formation intégration sur 5 jours

POINT VIE ASSOCIATIVE - EVENEMENTS DU MOIS A VENIR

Madame Céline CLEMENT, Conseillère Municipale Déléguée à la vie associative énonce les évènements pour le mois à venir :

Dimanche 07 novembre : Stage de théâtre adulte, salle du chaffard

Samedi 13 novembre : Vente de DIOTS de l'ACCA, Clos des Marronniers

Samedi 20 novembre :

- Exposition Peinture, Arts et Couleur , le matin au Foyer
- Stage d'hiver, Abyasa Yoga, le matin salle du chaffard
- Fête du beaujolais nouveau et Marché d'automne, Comité des Fêtes, le matin nouveau parking de la Mairie
- Vente de Fromage, Double Jeu, le matin nouveau parking de la Mairie
- Soirée des 40 ans de l'Association, Loisirs et Culture, salle polyvalente avec présentation de la première « Boite à lire »

Dimanche 21 novembre : Repas des bénévoles, Morgane de Cheval, foyer

Samedi 27 novembre : Repas des aînés, CCAS, salle polyvalente

POINT AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Arnaud MALATRAY, Conseiller Municipal délégué fait part aux membres du Conseil Municipal les informations ci-dessous.

Depuis le 4 octobre, notre département est passé au niveau 1, le plus bas du protocole de l'éducation nationale. Aussi, nous allons pouvoir alléger notre organisation au restaurant scolaire et proposer plus d'animations aux enfants sur le temps méridien avec les équipes Léo Lagrange. Ces deniers n'ont plus l'obligation du port du masque dans les écoles.

Cette semaine ont eu lieux les premiers conseils d'écoles de l'année de nos établissements scolaires.

A noter des effectifs qui se sont étoffés : 198 en élémentaire et 98 en maternelle.

La municipalité a reçu les remerciements suivants de la part des équipes enseignantes :

- Élémentaire : pour la subvention annuelle par enfant de 64€, les équipements ajoutés cet été, ainsi que les travaux réalisés, la convention avec *Lire et faire Lire*, et l'embellissement de l'école réalisé par les chantiers jeunes.
- Maternelle : pour la subvention annuelle par enfant de 55€, les travaux réalisés par l'équipe technique cet été, les nouveaux équipements, mais également le beau résultat des chantiers jeunes sur l'école.

L'école élémentaire a également pu bénéficier d'un concert du conservatoire la semaine précédente dans le cadre du PLEAC mis en place par la CAPI.

Ce jeudi s'est déroulée également l'élection des membres du CME. 5 nouveaux élus parmi 14 candidats de CM1 ont rejoint les 5 élus actuellement de CM2. Ils seront présents lors de la cérémonie du 11 novembre.

POINT COMMUNICATION

Madame Virginie ALLAROUSSE, adjointe déléguée à la communication présente aux membres du Conseil Municipal les points suivants :

- Guide la Comm' pour nos Assoc'
- Bilan des réponses questionnaire Parc (inauguration du Parc Dimanche 3 avril 2022)
- Présence des Sapeurs-Pompiers le 04/11 lors de la Collecte de Sang : lancement de leur campagne de recrutement
- Label villages internet 2022 (retour dossier 12/11)
- Panneau lumineux
- Bulletin municipal

LIVRE SUR LES CENT ANS DU MONUMENT AUX MORTS

En 2022, le monument aux morts aura 100 ans. Madame Chantal COUDERC a fait un travail de recherches sur les noms des soldats figurant sur le monument (famille, profession et carrière militaire). Cela représente 47 soldats décédés.

Ce livre sera présenté le 11 novembre 2022.

BILAN SEMAINE BLEUE

Madame Nathalie DOURIS-HESNARD, Présidente du CCAS explique en quoi a consisté la semaine bleue en rappelant le programme.

Lancée en 1951, la Semaine Bleue fête son 70ème anniversaire cette année « **70 ans pour la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale** ». Au départ appelée « *Journée des Vieillards* », elle deviendra la Semaine Bleue, avec ce slogan : « **365 jours pour agir, 7 jours pour le dire** ».

La Semaine Bleue est un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et les projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

Voici les thèmes qui ont été proposés cette année :

« **Vivre chez soi** », en sécurité, vivre son âge dans un environnement et un habitat respectueux de son autonomie et préservant le vivre ensemble dans son territoire

« **Bien vivre avec son corps** », en conservant ses capacités et notamment la motricité garante de la mobilité, principal facteur d'autonomie et de lien social, c'est tout le sens de la « Marche Bleue » qui a pour but de réunir les personnes âgées mais aussi, les associations sportives et toutes les forces vives des territoires pour marcher ensemble et célébrer la contribution des retraités à la vie économique, culturelle et du rôle social qu'ils jouent dans notre société.

« **Bien vieillir, c'est l'ouverture et la proximité** » avec les voisins, le quartier, la commune protégeant de l'isolement et du sentiment de solitude.

« *Bien vivre son âge c'est participer à la vie sociale, économique et culturelle* » de son territoire au contact et en relation avec les autres générations dans sa famille mais aussi et surtout avec les amis, les voisins ceux avec lesquels on peut partager un loisir, une passion, un engagement associatif.

L'objectif de cette semaine bleue, c'est de lutter contre l'isolement, un des maîtres-mots de cette Semaine Bleue anniversaire. Dans les territoires et au plus proche des citoyens âgés, toutes les forces doivent se mobiliser au service de cette cause pour pouvoir vaincre ce fléau. C'est avec cet objectif que nous vous invitons à participer activement aux animations proposées pour recréer des liens.

Le retour est très positif. Une bonne participation aux ateliers et conférences. Une belle couverture médiatique par le Dauphiné Libéré avec un article par jour

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre
 - Départ du cimetière 10h45
 - Dépôt de gerbes
 - 2 Discours
 - Lecture des morts pour la France par le CME
 - Chanson par les enfants
 - Vin d'honneur : salle des fêtes avec Passe Sanitaire obligatoire

- Réseau GAZ commune
Une demande a été faite à GRDF pour une étude de faisabilité. Le retour de GRDF est positif. Tous les bâtiments communaux peuvent être raccordés dans un premier temps. Une convention doit être signée entre la commune et GRDF.

- Demande de salle de la coopérative OXYANE le 9 décembre 2021 de 8h / 15h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 à 20H00

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h45